

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 73 (1947)
Heft: 4

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 20 francs
Etranger : 25 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 17 francs
Etranger : 22 francs

Prix du numéro :
1 Fr. 25

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale.

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président : R. NEESER, ingénieur, à Genève ; Vice-président : G. EPITAUX, architecte, à Lausanne ; secrétaire : J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres : *Fribourg* : MM. L. HERTLING, architecte ; P. JOYE, professeur ; *Vaud* : MM. F. CHENAUX, ingénieur ; E. ELSKES, ingénieur ; E. D'OKOLSKI, architecte ; A. PARIS, ingénieur ; CH. THÉVENAZ, architecte ; *Genève* : MM. L. ARCHINARD, ingénieur ; E. MARTIN, architecte ; E. ODIER, architecte ; *Neuchâtel* : MM. J. BÉGUIN, architecte ; G. FURTER, ingénieur ; R. GUYE, ingénieur ; *Valais* : M. J. DUBUIS, ingénieur ; A. DE KALBERMATTEN, architecte.

RÉDACTION : D. BONNARD, ingénieur, Case postale Chauderon 475, LAUSANNE.

Publicité :
TARIF DES ANNONCES

Le millimètre
(larg. 47 mm.) 20 cts.
Réclames : 60 cts. le mm.
(largeur 95 mm.)

Rabais pour annonces
répétées.



ANNONCES-SUISSES S.A.
5, rue Centrale Tél. 2.33.26
LAUSANNE
& Succursales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. STUCKY, ingénieur, président ; M. BRIDEL ; G. EPITAUX, architecte ; R. NEESER, ingénieur.

SOMMAIRE : *Reconstruction de l'Hôpital et des Polycliniques de Genève. Rapport de la Commission chargée de l'examen des avants-projets.* — DIVERS : *Session spéciale de la Conférence mondiale de l'Energie à La Haye.* — BIBLIOGRAPHIE. — SERVICE DE PLACEMENT. — INFORMATIONS DIVERSES.

Reconstruction de l'Hôpital et des Polycliniques de Genève

Rapport de la Commission chargée de l'examen des avants-projets

Préambule

CD 725.51 (494)

A la suite des multiples études effectuées par la Commission administrative de l'hôpital et par les services de l'Etat, qui n'avaient pas encore abouti à un résultat complet et définitif, le Conseil d'Etat confia, le 27 août 1942, à une commission d'experts composée de MM. D^r H. Fietz, architecte, D^r J.-J. Mozer, médecin, et A. Bodmer, chef du Service cantonal d'urbanisme, le soin de procéder à de nouvelles études préparatoires pour la reconstruction de l'hôpital, tout en groupant les polycliniques à proximité des principaux établissements hospitaliers.

Dans un premier rapport du 15 septembre 1942, la Commission d'experts conclut que la meilleure solution du problème consistait dans la reconstruction complète de l'hôpital et des polycliniques selon un plan d'ensemble sur l'emplacement actuel, tout en agrandissant le terrain par l'acquisition de quelques parcelles au nord-est. En outre, la Commission préconisait la création, à côté des cliniques universitaires, d'un hôpital annexe (dit hôpital B) pour les convalescents et les cas chroniques ; elle envisageait à cet effet l'achat de la propriété de l'ancien hôtel Beau-Séjour, à Champel. Elle recommandait en outre de réserver les terrains entre la rue du Crest et l'avenue de Champel en vue d'y créer un centre scientifique en relation avec l'hôpital (Institut de psychologie, biologie, laboratoires spéciaux, etc.).

Les conclusions de ce rapport furent approuvées par le Conseil d'Etat, par la Commission administrative de l'Hôpital et par la Faculté de médecine ; cette approbation ainsi que la décision du Grand Conseil, en date du 6 février 1943, d'acquiescer l'Hôtel Beau-Séjour, qui confirma cette approbation, permirent à la Commission d'experts de poursuivre l'exécution de sa mission.

Dans un deuxième rapport du 22 février 1943, la Commission d'experts proposa une méthode de travail pour l'élaboration d'avant-projets de reconstruction. A l'appui de ses conclusions, elle présentait un schéma des rapports fonctionnels approprié aux besoins de l'hôpital de Genève et adapté à la situation donnée. Elle préconisait d'autre part de ne pas recourir à un concours public d'architecture, en raison de l'énorme complexité des problèmes posés, mais de confier l'étude envisagée à un certain nombre d'architectes, restant en contact avec la commission.

La Commission d'experts compléta ses premiers rapports par trois rapports complémentaires, à savoir : rapport n° 3, du 22 février 1943, « Documentation sur l'état actuel des polycliniques » ; rapport n° 4, du 10 juillet 1943, « Analyse du fonctionnement de la cuisine actuelle » ; rapport n° 5, du 10 juillet 1943, « Analyse de l'état actuel de l'hôpital ».

La méthode de travail ainsi préconisée ayant été approuvée par les instances compétentes, la commission établit, à la demande du Département des travaux publics, le « Programme de l'étude d'un avant-projet pour la reconstruction de l'hôpital et des polycliniques ». Ce programme était accompagné d'une documentation complète, et notamment de l'esquisse de reconstruction et du schéma de la répartition des diverses divisions médicales joints au rapport n° 2 du 22 février 1943.

Sur la base de ce programme, le Département des travaux publics décida, en avril 1944, de charger douze groupes d'architectes de l'étude envisagée.